

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 86

AMENDEMENT

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	700 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	700 000	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire La France Insoumise s'oppose à la baisse de 50 % des moyens alloués à l'information institutionnelle et la sensibilisation des publics sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Alors que le budget pour 2025 dotait l'action 23 « Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes » d'1,5 million d'euros le Gouvernement effectue une baisse drastique en le réduisant de 700 000 euros, soit de 47,7 %, pour 2026. Ce programme a pour but de soutenir les actions d'information et de sensibilisation institutionnelle, cruciales au vu de la mise en place à la rentrée 2025 du nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) qui nécessite une campagne nationale de communication sur la santé sexuelle.

En effet, les besoins d'informations des jeunes sur le sujet sont massifs : l'enquête parue en mars 2025 de Sidaction et OpinionWay « Les idées reçues des jeunes sur le sida » alerte sur un niveau alarmant d'idées reçues et fausses. Ainsi, 42 % des jeunes pensent que le VIH peut se transmettre par un baiser, 31 % qu'il peut se transmettre en buvant dans le verre d'une personne séropositive, 40 % qu'il existe un vaccin pour empêcher la transmission du virus du sida, 78 % croient qu'une personne séropositive sous traitement peut transmettre le virus lors d'un rapport sexuel non protégé et 65 % n'utilisent pas de manière systématique un préservatif. Accorder des moyens suffisants à ces campagnes relève d'une urgence en matière de santé publique !

De plus, une campagne nationale d'information et de sensibilisation au sujet de l'introduction récente du consentement dans la définition pénale du viol est aussi nécessaire pour accompagner le changement juridique et lutter contre la culture du viol.

L'amputation des crédits de l'action 23 survient dans un contexte de coupes généralisées et d'augmentation des besoins. Le budget du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » est déjà estimé comme insuffisant pour lutter contre les violences faites aux femmes par les associations spécialisées, comme la Fondation des femmes, qui chiffrent à 2,6 et 5,4 milliards d'euros par an le montant nécessaire. A cela le Gouvernement répond par le sous-investissement, la

non-revalorisation des crédits en fonction de l'inflation et des coupes dans les actions de prévention, lutte contre les violences et d'accès aux droits !

C'est pourquoi cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise à abonder de 700 000 euros le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes ». La baisse des crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » est purement formelle pour satisfaire aux contraintes de l'article 40. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.